EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe Le Gal, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la Communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.302-1 et suivants et les articles R.302- 1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

L'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales définit le contenu des compétences des communautés d'agglomération parmi lesquelles figure la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat ». L'exercice de cette compétence implique l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Conformément à l'article L. 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le PLH doit être établi par la communauté d'agglomération pour l'ensemble de ses communes membres.

Suite à l'extension du territoire communautaire au 1er janvier 2017, La Cali doit s'engager dans l'élaboration d'un PLH à l'échelle de ses 46 communes. En effet, les 12 communes qui ont intégré La Cali au 1er janvier 2017 représentant plus du cinquième de la population totale de l'EPCI au terme de l'extension du périmètre communautaire, La Cali ne peut effectuer une simple modification du PLH adopté en 2016 pour couvrir l'ensemble du territoire ; elle doit donc recourir à la procédure d'élaboration pour réaliser un nouveau PLH.

Ce futur PLH s'inscrira dans la continuité des documents existants :

- Le PLH couvrant le territoire de l'ancienne Cali, soit 34 communes. En effet, l'ancienne Cali s'était engagée dans l'élaboration d'un PLH par délibération du 28 septembre 2012 et a définitivement adopté le document par délibération communautaire du 13 décembre 2016, après avis des communes, du Pôle d'Equilibre Territoriale (PETR) du Grand Libournais compétent en matière de SCOT, du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et du Préfet de Gironde. Depuis la fusion-extension, ce PLH est considéré comme exécutoire sur les 46 communes pour une durée de 2 ans conformément au L.302-4-2 du CCH.
- Le projet Habitat de l'ancienne Communauté de communes du Sud-Libournais, dont l'élaboration a été lancée le 30 novembre 2012. Ce projet, dont les orientations ont été validées par les élus de l'ancienne communauté de communes le 15 décembre 2016, n'a pas fait l'objet de consultations officielles auprès des instances de l'État ou du PETR.

Le PLH constitue une étape déterminante pour la construction d'une politique publique intercommunale en matière d'habitat. Il s'agit de définir une politique d'intervention en ce domaine qui favorise un développement urbain, économique et social équilibré de la communauté d'agglomération. L'élaboration du PLH s'appuie nécessairement sur un partenariat actif entre toutes les communes et l'ensemble des acteurs concernés, notamment l'État, le Conseil Départemental de Gironde et le PETR Grand Libournais.

Le PLH définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

En outre, le futur PLH doit être compatible avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé le 6 octobre 2016. Les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales qui affectent l'usage du sol et fixent les règles d'aménagement des terrains et de constructibilité devront être en adéquation avec les orientations prises dans le PLH.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais conduit la procédure d'élaboration du PLH à laquelle doivent être associés l'Etat, les personnes morales qu'il juge utile d'associer, ainsi que celles qui en font la demande. La liste de ces personnes morales associées est annexée à la présente délibération. Celles-ci devront, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente délibération, faire part de leur volonté d'être associées à l'élaboration du PLH et désigner, à cet effet, leur représentant.

Pour l'élaboration de ce PLH, il est envisagé de recourir à l'appui d'un bureau d'études afin de compléter les éléments de diagnostic existants et d'animer la démarche de programmation habitat sur les nouvelles communes. Ainsi, la liste des personnes morales associées pourra être complétée, autant que de besoin, en s'appuyant sur les recommandations formulées par le bureau d'étude retenu pour conduire cette démarche.

L'Etat et les personnes morales associées participeront à l'élaboration du PLH dans le cadre des instances de concertation et de pilotage prévues au cahier des charges.

Vu l'avis de la Commission Habitat, logement et politiques contractuelles du 15 juin 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :
- d'engager l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais ;
- d'associer à son élaboration l'Etat et les personnes morales dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- de notifier la présente délibération au représentant de l'Etat dans le Département et aux personnes morales associées à l'élaboration du PLH ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à la présente délibération.

ANNEXE

Personnes morales associées

à l'élaboration du PLH de la Communauté d'Agglomération du Libournais

- Les collectivités territoriales :
  - les maires des 46 communes membres de la Communauté d'agglomération,
  - le Conseil Départemental de la Gironde,
  - le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

- Le représentant de l'Etat, et les services qualifiés (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Agence Régionale de Santé,....)

- Les bailleurs sociaux :
  - Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine (AROSHA) ;
  - Aquitanis,
  - Clairsienne,
  - Domofrance,
  - Gironde Habitat,
  - Logévie,
  - Mésolia.

- Les collecteurs girondins d'Action logement.

- Les structures ou associations ayant une action ou une expertise en matière d'habitat et de développement du territoire :
  - Association Départementale des Amis des Voyageurs de Gironde (ADAV 33) ;
  - Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) ;
  - Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ;
  - Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ;
  - Fonds de Solidarité Logement (FSL) ;
  - Habitat Jeune en Pays Libournais (HAJPL) ;
  - Union Régionale des Habitats Jeunes (URHAJ) ;
  - Le Lien ;
  - Maisons Départementales de la Solidarité et l'Insertion (MDSI) ;
  - Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;

- Les acteurs de la vie économique : organismes consulaires

- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais compétent en matière de SCoT.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-189 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017
L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :
Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CALI AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE NOUVELLE AQUITAINE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement.

Vu l'avis favorable émis par délibération n°2017-01-024 du 31 janvier 2017 de la Communauté d'agglomération du Libournais sur le projet de décret modificatif permettant la création de l'EPF Nouvelle-Aquitaine

Vu le décret n°2017-837 du 5 mai 2017 modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'EPF Poitou-Charentes,

La création de la région Nouvelle-Aquitaine, au 1er janvier 2016, a impliqué l'extension du périmètre de l'Établissement Public Foncier (EPF) Poitou-Charentes à l'ensemble des territoires de la région, à l'exception de l'Agglomération d'Agen, des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

Monsieur le Préfet de Région a saisi la Communauté d'agglomération du Libournais, par courrier en date du 2 janvier 2017, pour solliciter son avis sur le projet de décret modificatif du décret créant l'EPF de Poitou-Charentes. La Cali a émis, le 31 janvier 2017, un avis favorable au projet de décret communiqué par Monsieur le Préfet de Région.

À l'issue de cette phase de consultation, l'EPF Nouvelle-Aquitaine a été créé par le décret du 5 mai 2017 modifiant les statuts de l'EPF Poitou-Charentes, annexé à la présente délibération.

L'EPF de Nouvelle-Aquitaine est un EPF d'État au service des collectivités territoriales. Il appuie ces dernières dans la mise en place de stratégies et d'interventions foncières afin de mobiliser du foncier en faveur des projets locaux, de favoriser le développement durable et de lutter contre l'étalement urbain. Les outils développés par l'EPF complètent donc les nombreuses actions engagées par les communes et la Communauté d'agglomération du Libournais pour favoriser l'attractivité du territoire et limiter la vacance des centres-bourgs.

La composition du conseil d'administration de l'EPF, modifiée pour tenir compte de l'extension de périmètre, est désormais la suivante :
- 8 représentants du Conseil Régional,
- 11 représentants des Conseils Départementaux,
- 20 représentants des Communautés d'Agglomération,
- 4 représentants de Bordeaux Métropole,
- 10 représentants des autres EPCI à fiscalité propre, désignés pour chaque département par le Président de l'Association Départementale des Maires,
- 4 représentants de l'État, qui ne participent pas au vote de la TSE,
- 4 représentants des chambres consulaires, à voix consultative.

La Communauté d'agglomération du Libournais a été sollicitée, par courrier du 17 mai 2017, pour désigner ses représentants (titulaire et suppléant) au sein du Conseil d'administration de l'EPF Nouvelle-Aquitaine conformément aux dispositions du décret du 5 mai 2017.
Vu l'avis de la Commission politiques contractuelles, habitat et logement du 15 juin 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Philippe BUISSON en tant que représentant titulaire et Monsieur Jacques LEGRAND en tant que représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration de l'EPF Nouvelle-Aquitaine.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-190 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017
L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :
Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) : COTISATION 2017

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un groupement d'intérêt public qui a pour objet de fournir des aides à la personne en matière de logement. Ces aides portent notamment sur l'accès et le maintien dans le logement. Elles concernent les personnes relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui sont essentiellement des personnes bénéficiant de minima sociaux, de faibles revenus ou en situation de surendettement. Le FSL est ainsi un partenaire essentiel pour soutenir les personnes en difficultés de logement.

Deux types d'aides sont accordés par le FSL :
- la première concerne l'accès au logement et consiste en une participation au paiement du dépôt de garantie, du premier loyer, des frais d'agence, de l'assurance locative ou des frais de déménagement,
- la seconde concerne le maintien dans le logement et consiste à apporter une garantie pour les personnes ne pouvant pas faire appel à un garant dans leur entourage personnel. Elle peut s'appliquer sur les impayés de loyer comme sur les frais de remise en état en sortie de logement.

Les aides du FSL peuvent être accordées sous forme de prêt ou de subvention. En 2016, le FSL a soutenu 404 ménages sur le territoire de La Cali (34 communes) pour un montant total de 245 475 € répartis en :
- 90 281 € pour l'accès au logement (230 aides),
- 46 177 € pour le maintien dans le logement (51 aides)
- 109 017 € pour la mise en jeu de garantie (123 aides)

Il est proposé, pour 2017, que la Communauté d'agglomération du Libournais reconduise le financement qui était assuré par le territoire au FSL depuis 2010, à savoir une participation volontaire de l'ex-Communauté de Communes du Libournais (Les Billaux, Génissac, Lalande de Pomerol, Libourne, Moulon, Pomerol), des communes de Coutras, de Saint-Denis de Pile et de Saint-Seurin sur l'Isle.

Ces communes représentent une population totale de 47 922 habitants à laquelle il convient donc d'appliquer la participation de 0,42 € / habitant pour le fond de solidarité sur le logement, soit un montant total de participation de La Cali de 20 127,24 €.

Cette participation s'inscrit dans les principes de la loi BESSON du 31 mai 1990 qui a institué le FSL. Elle prévoit une contribution volontaire des collectivités locales. Seuls l'Etat et le Département ont l'obligation de participer au financement du FSL.

Vu l'avis de la Commission politiques contractuelles, habitat et logement du 15 juin 2017
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser la cotisation annuelle d'un montant de 20 127,24 € pour l'année 2017,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6281 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017
L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :
Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
HABITAT JEUNES EN PAYS LIBOURNAIS (HAJPL) : COTISATION 2017

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

L'association « Habitat Jeune en Pays Libournais » (HAJPL) permet à des jeunes de 16 à 30 ans de s'installer de manière durable ou temporaire sur le territoire. Elle développe des modalités d'hébergement adaptées aux jeunes mais peut aussi les accompagner dans leur recherche d'un logement qu'ils géreront de façon autonome. Elle assure également des missions d'accompagnement social et socio-éducatif en partenariat avec les acteurs sociaux du secteur : Mission Locale, CCAS, MDSI, LEPI... Elle assure enfin une mission d'accueil et d'hébergement des stagiaires de l'INSEE qui viennent suivre les formations du CEFIL.

L'HAJPL est également l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels (État, Région, Conseil Départemental...) et des bailleurs sociaux sur la question du logement des jeunes en Libournais.

Elle gère un parc de 120 logements, un pôle d'accueil pour les jeunes et un pôle de renseignements et d'orientation concernant le logement.

En 2016, 209 jeunes ont bénéficié d'un logement géré par l'HAJPL dont 59 % sont originaires de La Cali. 56 % de ces jeunes sont sans activité, 21 % sont en formation, 13 % sont en emploi (pour la majorité en intérim ou en CDD) et 10 % sont des jeunes ayant intégré le dispositif Garantie Jeunes. Ce dispositif, géré par la Mission Locale, est une nouveauté de 2016 qui permet aux jeunes concernés de bénéficier d'un accompagnement à l'insertion renforcé et d'une allocation de 470 € par mois,

Le lieu ressource « Le Portail », qui a pour mission de faciliter l'accès aux informations et d'accompagner les personnes à la recherche d'un logement, a enregistré en 2016 une fréquentation de 252 passages lors de ses permanences hebdomadaires.

La contribution financière de La Cali aux activités de l'association prend la forme d'une cotisation dont le montant est établi par l'association à 0,60 € par habitant.

Compte-tenu de la rédaction actuelle de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat qui précise que la compétence d'aide à l'hébergement des jeunes s'applique uniquement sur le périmètre de l'ancienne Cali, il est proposé de retenir comme référence pour le calcul de la cotisation la population totale de l'ancienne Cali comprenant 71 884 habitants.

Le montant de la cotisation s'élève donc, pour l'année 2017, à 43 130,40 €.

Considérant l'importance des interventions de l'HAJPL sur le territoire de La Cali afin de permettre aux jeunes en recherche d'autonomie de se loger et de favoriser ainsi leur insertion sociale et leur inscription dans un parcours résidentiel plus stable,

Vu l'avis de la commission politiques contractuelles, habitat et logement du 15 juin 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et **une non participation** (*Corinne VENAYRE)*

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une cotisation de 43 130,40 € à l'HAJPL au titre de l'année 2017,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6281 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

ANNEXE

Personnes morales associées
à l'élaboration du PLH de la Communauté d'Agglomération du Libournais

- Les collectivités territoriales :
    - les maires des 46 communes membres de la Communauté d'agglomération,
    - le Conseil Départemental de la Gironde,
    - le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.
- Le représentant de l'Etat, et les services qualifiés (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Agence National pour l'Amélioration de l'Habitat, Agence Régional de Santé,….)
- Les bailleurs sociaux :
    - Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine (AROSHA) ;
    - Aquitanis,
    - Clairsienne,
    - Domofrance,
    - Gironde Habitat,
    - Logévie,
    - Mésolia.
- Les collecteurs girondins d'Action logement.
- Les structures ou associations ayant une action ou une expertise en matière d'habitat et de développement du territoire :
    - Association Départementale des Amis des Voyageurs de Gironde (ADAV 33) ;
    - Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) ;
    - Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ;
    - Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ;
    - Fonds de Solidarité Logement (FSL) ;
    - Habitat Jeune en Pays Libournais (HAJPL) ;
    - Union Régionale des Habitats Jeunes (URHAJ) ;
    - Le Lien ;
    - Maisons Départementales de la Solidarité et l'Insertion (MDSI) ;
    - Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
- Les acteurs de la vie économique : organismes consulaires
  Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais compétent en matière de SCoT.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017
L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :
Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ASSOCIATION LE LIEN : SUBVENTION 2017

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Le Lien est une association qui a pour but de :
- venir en aide à toute personne éloignée ou privée de domicile,
- faciliter l'accès au logement autonome ou à toute autre forme d'hébergement et de logement adapté par un accompagnement individuel,
- développer et/ou participer à des actions favorisant la création de lien social,
- développer et/ou participer à des actions d'insertion,
- favoriser l'accès aux droits fondamentaux.

Cette association locale est un partenaire important pour faciliter l'accès au logement autonome et répondre aux situations nécessitant un hébergement d'urgence. Le Lien gère notamment 38 places de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), 55 places en ALT (Allocation Logement Temporaire), 20 places d'urgence, 35 logements en sous-location.

Cette association fonctionne notamment grâce aux subventions apportées par ses membres et les collectivités territoriales.

En 2016, l'association a accueilli 581 ménages soit 793 personnes dont 189 enfants, soit deux fois plus d'enfants qu'en 2015 suite à l'ouverture de dispositifs d'urgence spécifiques aux femmes et aux familles.
Le public originaire de La Cali représente 45 % des personnes accueillies mais est diversement représenté en fonction des dispositifs : il représente plus de 79 % des bénéficiaires de logement accompagné mais seulement 25 % du public accueillis au centre d'accueil d'urgence.

Tous dispositifs confondus, plus de 90 % des bénéficiaires originaires de La Cali disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Au titre de l'année 2017, Le Lien a renouvelé sa demande de soutien financier de la Communauté d'agglomération. Suite à un travail mené avec l'association et en tenant compte des orientations du programme local de l'habitat (PLH) de La Cali, il est proposé de répartir le financement sur les actions suivantes :

- 9 000 € pour le soutien à l'action d'auto-réhabilitation accompagnée permettant à des ménages en situation de précarité de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement grâce à un encadrement technique et un accompagnement social. Cette action concerne aussi bien les propriétaires occupants que les locataires et pourra être mobilisée en complément du programme Habitat Durable de La Cali.
- 5 000 € pour la recherche-action salariés précaires. L'association Le Lien a souhaité répondre à une recherche action lancée par la Fondation de France sur le thème du logement des travailleurs précaires. Après une première étape d'analyse et de diagnostic partagé, l'association s'attachera plus particulièrement au repérage d'opportunités de projets afin d'aboutir à la définition d'un programme sur un ou deux sites.
- 1 000 € pour le soutien au fonctionnement du « Café Logement », action pilotée par la MDSI de Coutras qui associe plusieurs partenaires professionnels (CAF, FSL, centre socio-culturel Portraits de Familles...) afin de faciliter l'accès aux informations et d'accompagner les personnes à la recherche d'un logement.
- 17 000 € pour le soutien aux dispositifs de logement accompagné permettant de travailler à l'accès et au maintien dans le logement avec des ménages qui connaissent des parcours résidentiels chaotiques consécutifs à une expulsion locative, à l'inadaptation du logement ou à des ruptures familiales. Les modalités d'accompagnement sont multiples et permettent une adaptation à la situation de chaque ménage, de l'accompagnement social ponctuel à la gestion locative adaptée via la sous-location notamment. Elles concernent aussi bien le parc de logements privé que les logements des bailleurs sociaux.
- 8 000 € pour le soutien aux dispositifs d'hébergement d'urgence constituant notamment la première étape permettant aux ménages en rupture de logement de reconstruire un parcours résidentiel.

Les dispositifs de logement accompagné et d'hébergement d'urgence, en vue de la reprise d'un parcours résidentiel, visent l'intégration et la stabilisation des personnes vulnérables sur le territoire et s'inscrivent en cela pleinement dans la logique des orientations du PLH.

Vu l'avis de la commission politiques contractuelles, habitat et logement du 15 juin 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et **une non participation** (*Michèle LACOSTE*)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- soutenir à hauteur de 40 000 € l'association « Le Lien » pour l'année 2017, pour l'ensemble des actions détaillées ci-avant,
- signer l'ensemble des conventions afférentes.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-193 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) : SUBVENTION 2017

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a pour objet de conseiller et d'informer le public en matière de logement et d'habitat. Cette information est de nature juridique, financière et fiscale. Elle est neutre, personnalisée, gratuite et assurée par des conseillers juristes spécialistes. L'ADIL conseille les propriétaires, locataires, accédant à la propriété, personnes en difficultés ou personnes se trouvant face à une situation de surendettement.

Pour ce faire, l'ADIL tient des permanences hebdomadaires à Libourne et à Coutras. Ces permanences, assurées depuis plus d'une vingtaine d'années, connaissent une fréquentation très importante de personnes issues de notre territoire. Ainsi, en 2016, 64 permanences sur La Cali ont permis de renseigner 374 personnes :
- sur Libourne, 280 consultations de particuliers ont été réalisées (1 permanence par semaine hors période estivale),
- sur Coutras, 90 consultations de particuliers ont été dispensées (2 permanences par mois hors période estivale).

Pour 2017, l'ADIL sollicite la Communauté d'agglomération du Libournais pour soutenir financièrement ces permanences à hauteur de 3 216 €.

Vu l'avis de la Commission politiques contractuelles, habitat et logement du 15 juin 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 3 216 € à l'ADIL pour l'année 2017,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017
L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :
Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS SUR L'EXEMPTION DE LA COMMUNE DE COUTRAS DU DISPOSITIF SRU

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement.

Vu l'article 97 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté qui redéfinit le champ d'application de l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000,

Vu le décret n°2017-835 du 5 mai 2017 relatif aux dispositions particulières à certaines agglomérations en matière de réalisation de logements locatifs sociaux et pris pour l'application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
Vu l'instruction gouvernementale du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre de la procédure d'exemption des communes du dispositif SRU en application du L302-5 du Code la Construction et de l'Habitation (CCH),

Vu l'article L302-5 du CCH,

Les communes éligibles à l'exemption SRU pour 2018 et 2019 doivent répondre à au moins l'une des trois conditions suivantes :
- quelle que soit leur localisation, avoir plus de la moitié de leur territoire urbanisé soumis à une inconstructibilité telle que définie à l'article L302-5 du CCH ;
- être situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants dont le taux de tension sur la demande de logement social (ratio entre le nombre de demandeurs et le nombre d'attributions annuelles hors mutations), figurant en annexe III du décret n°2017-840, est inférieur à 2 ;
- être situées hors d'une agglomération de plus de 30 000 habitants, et être insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les services de transports en commun.

Sur le territoire communautaire, seule la commune de Coutras est éligible à l'exemption SRU au motif du troisième critère (ne pas appartenir à une agglomération de plus de 30 000 habitants, au sens de l'INSEE, et être insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les services de transports en commun).

Conformément à la désignation des bassins d'activités et d'emplois dans la circulaire du 9 mai 2017, les bassins d'activités et d'emplois de la commune de Coutras correspondent aux secteurs de Libourne, de Bordeaux et de Périgueux.

En 2013, Coutras compte 2 968 actifs ayant un emploi, un taux d'emploi de la population des 15-64 ans de 59,7 % (61,7 % pour La Cali) et un taux de chômage de 13,7 % (11,8 % pour La Cali).
35 % des actifs coutrillons travaillent sur la commune de Coutras dont le territoire communal est très étendu et qui ne comporte pas de desserte en transports en commun urbain permettant de raccorder les principales zones d'habitat et d'emploi.

35 % des actifs coutrillons travaillent sur le territoire de la communauté d'agglomération du Libournais. Ainsi on compte 520 trajets domicile-travail journaliers entre Coutras et Libourne et 120 entre Coutras et Saint-Denis de Pile.

Bien que Coutras soit desservie par 3 lignes de train express régional (TER), l'utilisation de ce mode de transports par les actifs est faible puisqu'en 2013, 81 % des coutrillons utilisaient une voiture ou un camion pour se rendre sur leurs lieux de travail et seulement 7 % empruntaient les transports en commun.

Avec des fréquences moyennes oscillant entre 20 min et 48 min selon les lignes, aux heures de pointe, la desserte de la commune depuis les bassins d'emploi de Bordeaux, Libourne et Périgueux est très irrégulière. Il est donc difficile de qualifier la desserte TER de Coutras, depuis les bassins d'emplois, comme « bonne » si on se réfère à la circulaire du 9 mai 2017 (fréquence inférieure au quart d'heure).

En outre, bien que les temps de trajets en TER soient faibles entre Coutras et Saint-Denis de Pile (6 min) et entre Coutras et Libourne (12 min), il est nécessaire de rappeler que les zones d'emplois de ces communes ne sont pas nécessairement localisées à proximité immédiate des gares TER, ce qui remet en question l'accessibilité réelle de ses zones d'emploi en transports en commun. Par exemple, les zones d'activités des Dagueys, de la Ballastière et le Centre Hospitalier de Libourne sont à une quinzaine de minutes en bus depuis la gare avec une rupture de charge générant un allongement important du temps de parcours.

De même, l'éloignement de la gare Saint-Jean de nombreuses zones d'emplois importantes de la métropole bordelaise (Mérignac, Blanquefort, Bordeaux Lac...) allonge considérablement le temps de trajet domicile-travail, ce qui incite peu les actifs à utiliser les transports en commun quotidiennement pour se rendre sur leur lieux de travail.

Le motif d'exemption sur l'insuffisante desserte en transport en commun de Coutras depuis les bassins d'activités est à mettre en parallèle avec les autres freins à la production de logement social sur la commune comme la faible tension du marché immobilier local et la concurrence entre les parcs locatifs public et privé, qui sont d'autres facteurs à prendre en compte dans la demande d'exemption de Coutras du dispositif SRU.

D'après le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH), le parc locatif privé joue sur le territoire de La Cali un rôle de parc social de fait puisque 81 % de locataires du parc privé sont éligibles à un logement social et que le parc locatif privé, bien plus que le parc locatif public, accueille les ménages modestes.

Ce constat a été corroboré par l'inscription, en juin 2014, du centre-ville de Coutras en quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV) : le QPV compte 1 150 habitants dont le revenu fiscal médian est de 10 400 € et est composé majoritairement de logements privés (seulement 10% des résidences principales sont des logements locatifs publics).

Afin de produire du logement conventionné adapté aux besoins de la populations dans le parc privé, le Programme d'Intérêt Général (PIG) de La Cali a été ouvert aux propriétaires bailleurs de logements sur Coutras en 2015. Dans ce cadre, la commune octroie elle aussi, depuis janvier 2016, une subvention de 2 000 € aux prioritaires bailleurs en vue du conventionnement de logements privés dignes ou qui le sont devenus après travaux de rénovation.

La Cali a également lancé début 2017, en partenariat étroit avec la commune, une étude de définition d'un plan d'action "Habitat" incluant une étude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dont les finalités sont multiples : remise sur le marché des logements vacants, développement du conventionnement des logements locatifs privés, revalorisation du patrimoine bâti, etc...

Malgré la prégnance des enjeux sur le parc privé, la commune a consenti d'importants efforts de production de logements sociaux lors de la période triennale 2014-2016 avec un total de 107 logements locatifs sociaux réalisés pour un objectif initial de 100 logements. Plusieurs opérations réalisées pendant cette période ont bénéficié de financements directs de la commune. Ce bilan, permettant une sortie de carence en 2017, illustre la politique volontariste menée par la commune et la qualité du partenariat tissé avec les bailleurs sociaux.

La grande majorité de ces opérations a cependant été réalisée sous forme de constructions neuves et le risque de concurrence directe avec le parc public comme le parc privé existants est important (confort plus moderne dans le parc neuf pour des niveaux de loyers équivalent), sur une commune déjà marqué par un taux de rotation très supérieur à la moyenne départementale dans le parc public.

La sortie du dispositif SRU pour la prochaine période triennale permettrait ainsi de recentrer les efforts financiers sur la reconquête du parc ancien privé en centre-bourg, en amplifiant notamment la politique d'intervention en faveur du conventionnement des logements locatifs privés (et en évitant ainsi la concurrence du parc public neuf avec le parc privé et le parc public ancien), tout en poursuivant un développement maîtrisé de petites opérations qualitatives avec des bailleurs publics,

Considérant l'ensemble des motivations exprimées ci-dessus,
Compte-tenu du calendrier qui prévoit :
- au plus tard le 30 septembre, la transmission par les Préfets de Régions à la commission nationale SRU de la liste des communes proposées par les EPCI, assortie de leurs avis,
- avant le 31 octobre, la transmission au Ministre en charge du logement de la liste des communes proposées à l'exemption par la commission nationale SRU, assortie de son avis,
- à l'automne 2017, la tenue des CRHH,
- avant le 31 décembre 2017 la publication du décret listant les communes exemptées.

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 15 juin 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :
- d'émettre un avis favorable sur l'exemption de la commune de Coutras de ses obligations de production de logement sociaux telles que définies par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain,
- d'autoriser le Président à transmettre cet avis assorti d'un dossier circonstancié au Préfet de Région au plus tard le 1er septembre 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais